

ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/30

*relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU l'article L 1432-1 du code de la santé publique ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;
- VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/15 du 10 septembre 2021 relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile ;

Sur proposition des organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont membres de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile :

• **Le directeur général de l'agence régionale de la santé Pays de la Loire**, président de la commission, ou son représentant.

- Au titre de représentant du préfet de région

• **M. Jean-Christophe BOURSIN**, secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, ou son représentant

- Au titre des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :

- **Mme Noémi FEUTRY**, conseillère technique auprès du Recteur
- **M. Christophe BUZZI**, directeur régional délégué à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- **M. Thierry PERIDY**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- **Mme Anne BEAUVAL**, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- **M. Jean-Noël DE CASANOVE**, représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- **M. Samuel VERON**, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

- Au titre de représentants des collectivités territoriales :

a) deux conseillers régionaux

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**  
Suppléante : **M. Jean-Michel BUF**  
Suppléante : **M. William AUCANT**
- Titulaire : **Mme Anne BEAUCHEF**  
Suppléante : **M. Jean-Michel BUF**  
Suppléante : **M. William AUCANT**

b) le président du conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements

- **Mme Claire TRAMIER**, vice-présidente du conseil départemental de Loire-Atlantique représentant le président du conseil départemental, et **Mme Lyliane JEAN**, vice-présidente en qualité de suppléante
- **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire représentant la présidente du conseil départemental
- **Mme Julie DUCOIN**, vice-présidente du conseil départemental de la Mayenne représentant le président du conseil départemental
- **M. Dominique LE MENER**, président du conseil départemental de la Sarthe, et **Mme Marie-Thérèse LEROUX**, vice-présidente en qualité de suppléante
- **M. Rémi PASCRAEU**, conseiller départemental de la Vendée représentant le président du conseil départemental, et **Mme Isabelle RIVIERE**, vice-présidente en qualité de suppléante

c) quatre représentants au plus des communes et des groupements de communes

• Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

• Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

• Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

• Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

- Au titre de représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :

• Titulaire : **Mme Christelle POISNEUF**, directrice de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

• Suppléant : **M. Jean-Raymond LANRIVIN**, directeur des risques professionnels à la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

• Suppléant : **Mme Cécile BOURCIER**, ingénieur conseil régional adjoint de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

• Titulaire : **M. Pierre ROUSSEAU**, directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Loire-Atlantique, directeur coordinateur régional de la gestion du risque

• Suppléant : **M. Thomas BOUVIER**, directeur de la coordination régionale de gestion du risque

• Suppléant : **M. Olivier BUSSON**, responsable de la coordination régionale de gestion du risque

• Titulaire : **M. Hervé DOMAS**, directeur de l'ARCMSA des Pays de la Loire

• Suppléant : **Mme Anne TOULHOAT**, sous-directrice de la MSA Loire-Atlantique - Vendée et agent de direction délégué santé au sein de l'ARCMSA Pays de la Loire

• Suppléant : *En attente de désignation*

**Article 2 :**

Des membres supplémentaires choisis parmi les autres contributeurs financiers de la prévention et de la promotion de la santé désignés par les membres de la commission, sont les suivants :

- **Mme Emmanuelle CAILLE**, représentant le président de la Mutualité Française Pays de la Loire
- **M. Gérard CHEVALIER**, représentant le comité régional Pays de la Loire, Fondation de France
- **M. Eric PRUD'HOMME**, directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- **M. Aldo FOSCHIA**, directeur des services régionaux de l'Union des directeurs diocésains des Pays de la Loire (URADEL)

**Article 3 :**

Le secrétariat de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 4 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/15 du 10 septembre 2021 relatif à la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile.

**Article 5 :**

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

**Article 6 :**

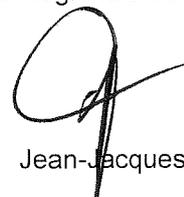
Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nantes, le

**19 NOV. 2022**

Le directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire



Jean-Jacques COIPLLET